

Tarifs des prestations

Immobilier



Date d'application 20/12/2021

Secteurs : Malestroit, Caro, Tréal, Ruffiac , Réminiac, Peillac, Ploërmel, Loyal, taupont, La chapelle caro, Campénéac, saint-malo de beignon Maxent, Plélan le grand, paimpont, treffendel, Bréal sur monfort, Mordelle, Saint-Thurial Noyal- Châtillon sur seiche, Chartre de bretagne.

• VENTE IMMOBILIÈRE :

PRIX NET VENDEUR	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES EN % (TTC)
Jusqu'à 50 000 €	Montant forfaitaire de 3 990€
De 50 001 - 70 000 €	9% (Avec un minimum de 4 990 €)
De 70 001 - 100 000 €	8% (Avec un minimum de 5 500 €)
De 100 001 - 140 000 €	7% (Avec un minimum de 6 000 €)
De 140 001- 180 000 €	6% (Avec un minimum de 6 000 €)
De 180 001 - 249 000 €	5% (Avec un minimum de 7 000 €)
De 249 001 - 300 000 €	4% (Avec un minimum de 8 000 €)
300 001 - 400 000 €	4% (Avec un minimum de 10 000 €)
400 001 - 500 000 €	4% (Avec un minimum de 13 000 €)
PLUS DE 50 000 €	3% (Avec un minimum de 18 000 €)
MANDAT AVANTAGES	2% (Avec un minimum de 4 990 €)

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur) sur le prix net vendeur.

De 0 à 300 000 €, nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8,4 % TTC.

Au-delà de 300 000 €, 3 % HT + 21 000 € HT.

Facturation minimale 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

Exemple : pour un bien à 250 000 €, honoraires à 21 000 € TTC

pour un bien à 400 000 €, honoraires à 39 600 € TTC

• LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION, OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

> **Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire :**

Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

> **Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire :**

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• **LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15 % HT du quittancement annuel (18 % TTC).

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur sur le prix net vendeur :

Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € TTC forfaitaires.

Au-delà : 4 % du prix + 3 000 € TTC forfaitaires.

• **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **AVIS DE VALEUR ÉCRIT :**


180 € TTC à la charge du demandeur.



TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE « CIMM GESTION »

HONORAIRES DE GESTION ANNUELS		
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	7 % HT	8,40 % TTC
	Des sommes encaissées	
HONORAIRES DE GESTION COMPLÉMENTAIRES		
HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46 €
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83 €	25 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 06/07/1989		
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU LOCATAIRE DANS LA LIMITE DE CEUX RÉGLÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m ² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m ² pour les zones tendues et 11 € TTC/m ² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m ² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
HONORAIRES D'ENTREMISE DE NÉGOCIATION	Forfait 200 € TTC	
HONORAIRES D'AVENANT AU BAIL	33% TTC du loyer mensuel hors charges	
HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX		
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC	
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC	
Pour les locaux professionnels, industriels et commerciaux partager pour moitié entre le preneur et le propriétaire	18 % du quittancement annuel	
ASSURANCES		
GARANTIES LOYERS IMPAYÉS A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Lot d'habitation	
	78,60 € TTC (moins de 250 m ²) 131,60 € TTC (plus de 250 m ²)	
MULTI RISQUES HABITATION (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Sur consultation	

 Prestations de base

 Prestations optionnelles